

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2013**

Le treize mai 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Éric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE, Jean-Marc LACRAMPE, Gérard HEITZ, Jean-Marc DAUPHINOT.

Procuration : Francis LANDES à Monique SÉMAVOINE.

Excusée : Annabelle ARACIL.

La séance est ouverte à 20h00

Jean-Marc LACRAMPE est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

Le Conseil municipal donne son accord pour que le Centre de Gestion mène pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant la collectivité contre l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel (un contrat pour les risques concernant les agents affiliés à la CN.R.A.C.L, et un autre pour les risques concernant les autres agents).

Il approuve ensuite la reconduction de la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération et le Centre social pour la maintien du dispositif des @teliers de la Cyber-base Pau Pyrénées pour une durée de 2 ans supplémentaires.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'agrément de la Communauté d'agglomération auprès du Préfet de Région afin que le territoire de la Commune de Mazères-Lezons puisse bénéficier du dispositif de soutien fiscal en faveur de l'investissement locatif intermédiaire institué par l'article 80 de la loi de finances pour 2013 et le décret du 29 décembre 2012.

Enfin le Conseil municipal valide le projet de schéma d'orientations et de développement du secteur Sud de la CDAPP qui définit le devenir et la valorisation de la zone des coteaux du Sud de l'agglomération à travers la mise en place d'un véritable projet de développement économique pour la valorisation du territoire.

L'ensemble des décisions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.